PROGRAMME DE FORMATION EN PRESENTIEL OU DISTANCIEL

Actualité juridique en location-gestion relative aux baux d'habitation

PUBLIC VISE

Administrateurs de biens - Directeurs d'agence – Gestionnaires – Assistants - Comptables

PRE REQUIS

Aucun

OBJECTIFS

Connaître les évolutions juridiques récentes apportées par les textes (dont la loi ELAN) et la jurisprudence pour actualiser ses connaissances

Adapter sa pratique professionnelle

DUREE

7 heures sur 1 jour

CONTENU

NOUVEAUTES REGLEMENTAIRES

Nouveautés règlementaires ou jurisprudentielles des deux dernières années concernant la gestion locative

- Baux
- Choix du locataire
- Diagnostics
- Mesures à prendre eu égard aux bailleurs ou locataires
- Loyers, observatoire des loyers, surendettement, solidarité, garanties
- Décence, insalubrité
- Etats des lieux et restitution du dépôt de garantie
- Expulsion des occupants
- Réforme de la copropriété et bailleurs ou locataires
- Charges
- Travaux, réparations
- Etat des lieux
- Dépôt de garantie
- Nuisances
- Sinistres
- Congés, résiliations
- Vente, droit de préemption
- Réforme de la copropriété
- Réforme de la justice
- Divers

QUIZ d'EVALUATION DES ACQUIS

QUESTIONNAIRE DE SATISFACTION A CHAUD

MOYENS ET METHODES PEDAGOGIQUES

Présentation orale ouverte aux questions des stagiaires. Projection d'un diaporama pour visualiser les apports théoriques et suivre le fil conducteur. Alternance d'apports théoriques et de phases de mise en pratique (études de cas pratiques / simulations). Remise d'un support numérique à l'issue de la formation, synthétisant les apports théoriques de la formation.

Les formations à distance sont réalisées selon les modalités de la classe virtuelle.

INTERVENANT(E)S

Isabelle DALMON, juriste formatrice, consultante et médiatrice. Titulaire d'un DEA de droit des affaires, d'un master 2 en droit immobilier et du DU de médiation délivrés par l'UT1 Capitole. 25 ans d'expérience dans la formation juridique professionnelle continue ou initiale. Pratique du droit immobilier au travers d'expériences de transactions, locations, gestion locative, syndic bénévole de copropriété, crédits bancaires. Pratique du droit commercial dans les secteurs professionnels judiciaire et bancaire.

…/…

OMYO – SARL unipersonnelle au capital de 1000 € – 41 rue de Cugnaux B36 – 31300 Toulouse – +33(0)6 63 08 09 40 – contact@omyo.fr - RCS de Toulouse 825 059 819 – Siret 825 059 819 00011 – APE 8559B – Déclaration d'activité n° 76310856931 - TVA intracommunautaire n° FR11825059819

MOYENS TECHNIQUES DES FORMANTIONS A DISTANCE

La formation à distance est réalisée intégralement avec l'application ZOOM ou TEAMS.
Lors de la convocation l'apprenant reçoit un lien d'accès lui permettant de se connecter aux séances en classes virtuelles ainsi qu'un guide d'utilisation de l'application.
Lors de sa première connexion, l'apprenant est invité à se connecter 10 minutes avant le début de la formation pour tester la prise en main de l'application. En cas de difficulté, il peut demander l'assistance du formateur par téléphone dans les 10 minutes qui précèdent le démarrage de la formation, ou bien direct au formateur pendant la session numéro du formateur communiqué dans la convocation.
En cas de déconnexion involontaire pendant la session de formation, l'apprenant pourra se reconnecter de façon autonome avec le même lien et joindre le formateur par sms en cas de difficulté.

MODALITES D'EVALUATION

Fiche de présence à émarger par demi-journées de formation pour les formations en présentiel. Emission des relevés de connexion de l'application ZOOM pour les formations à distance. Feedbacks du formateur et du groupe lors des phases de mise en pratique. Quiz permettant de valider les principaux apports théoriques à l'issue de la formation. Questionnaire de satisfaction en fin de formation sur le déroulement de l'action et les acquis de la formation.

SANCTION

Remise d'une attestation individuelle de fin de formation à l'issue de l'action.

ORGANISATION DE LA FORMATION

Formation : présentielle ou à distance, en intra ou inter-entreprise
Dates, lieu et horaires : selon convention
Tarif : selon devis et/ou tarif en vigueur sur le site https://omyo.fr
Nombre de personnes minimum et maximum : 6 à 12 participants maximum
Modalité et délai d'accès : L'accès en formation est conditionné par le versement d'un acompte par l'entreprise. Pour les formations à distance l'apprenant doit avoir à sa disposition un poste de travail informatique (PC ou tablette), doté d'un micro, d'une caméra vidéo et de hauts parleurs ; relié à une connexion internet haut débit (pour une meilleure qualité, il est conseillé une connexion réseau filaire via câble Ethernet, plutôt qu'en Wi-Fi). Inscription minimum 2 mois avant le début de la formation pour les demandes de prise en charge par les organismes financeurs.
Accès aux personnes porteuses de handicaps (nous prévenir au moins 3 semaines avant le début de la session) :

- Accessibilité de la salle de formation aux personnes à mobilité réduite, organisée dans l'entreprise, selon le besoin
- Adaptations possibles en fonction du type de handicap

CONTACTS STAGIAIRES

OMYO – B36 – 41 rue de Cugnaux – 31300 Toulouse
Sophie Gautier – sophie.gautier@omyo.fr - 06 63 08 09 40

DEROULE PEDAGOGIQUE

Actualité juridique en location-gestion relative aux baux d'habitation

Séquence	Durée	Objectifs	Contenu	Méthodes	Matériel
ACCUEIL DES PARTICIPANTS	0h15	Inclusion	Présentation	Tour de « table »	Chevalet
PARCOURS DES THEMES	6h15	Connaître les évolutions juridiques récentes apportées par les textes (dont la loi ELAN) et la jurisprudence pour actualiser ses connaissances	• Baux • Choix du locataire • Diagnostics • Mesures à prendre eu égard aux bailleurs ou locataires • Loyers, observatoire des loyers, surendettement, solidarité, garanties • Décence, insalubrité • Etats des lieux et restitution du dépôt de garantie • Expulsion des occupants • Réforme de la copropriété et bailleurs ou locataires • Charges • Travaux, réparations • Etat des lieux • Dépôt de garantie • Nuisances • Sinistres • Congés, résiliations • Vente, droit de préemption • Réforme de la copropriété • Réforme de la justice • Divers	Exposé Cas pratiques	Powerpoint
EVALUATION DES ACQUIS THEORIQUE	0h15	Auto-évaluation des acquis théoriques	Questions à choix multiples	Quiz	Kahoot via le téléphone portable de chaque participant Cadeau
EVALUATION DE LA FORMATION	0h15	Evaluer la satisfaction à chaud du stagiaire	Questionnaire d'évaluation à chaud	Questionnaire en ligne	Questionnaire d'évaluation à chaud

OMYO – SARL unipersonnelle au capital de 1000 € – 41 rue de Cugnaux B36 – 31300 Toulouse – +33(0)6 63 08 09 40 – contact@omyo.fr - RCS de Toulouse 825 059 819 – Siret 825 059 819 00011 – APE 8559B – Déclaration d'activité n° 76310856931 - TVA intracommunautaire n° FR11825059819